RÈGLEMENT DE JEU LES GARS DES EAUX OI “TROUV LA FUITE”

Article 1 — Organisateur

Ce jeu concours est organisé par la société Les Gars des Eaux OI (LGDE OI), dont le siège social est situé 18 rue Leonel Françoise, Zone des Sables, 97427 Étang-Salé, La Réunion (974). Il est sans rapport avec Meta Platforms (Facebook / Instagram), qui n'engage sa responsabilité d'aucune sorte.

Article 2 — Durée

Du 10 juin 2026 à 8h45 au 17 juin à 12h00, heure de La Réunion.

Article 3 — Conditions de participation

Participation gratuite et sans obligation d'achat. Pour participer, le participant doit :

- Commenter la publication avec sa réponse (A, B, C ou D)
- Identifier en commentaire au moins une personne concernée par un problème d'eau (fuite, dégât des eaux, piscine, canalisation…)
- Être domicilié à La Réunion (974)
- Être majeur au moment de la participation
- En participant, le participant déclare être propriétaire de son logement principal

Un seul commentaire valide par personne, toutes plateformes confondues (Facebook et Instagram). Les comptes créés dans le seul but de participer pourront être disqualifiés.

Suivre la page Les Gars des Eaux OI n'est pas obligatoire pour participer, mais vivement encouragé pour être informé des résultats et de nos actualités.

Article 4 — Désignation des gagnants

L'ensemble des participants valides (Facebook + Instagram) constitue un pool unique. En cas de participation sur les deux plateformes, seule la première participation chronologique sera retenue. Le tirage au sort est effectué par l'organisateur après la clôture du jeu :

- 1 gagnant du gros lot, tiré au sort parmi les participants ayant donné la bonne réponse
- 24 gagnants des lots goodies, tirés au sort parmi l'ensemble des participants valides

Les gagnants seront contactés par message privé dans un délai de 5 jours après la clôture. En l'absence de réponse dans les 5 jours suivant la notification, un nouveau tirage sera effectué.

Article 5 — Lots

Gros lot (×1) : prestation ou avoir d'une valeur estimée de 255 € correspondant à 1 an de consommation d'eau pour une personne (85 m³ × 3 €/m³), selon les modalités définies avec le gagnant.

Lots secondaires (×30) : goodies Les Gars des Eaux OI comprenant des parapluies, gourdes, brumisateurs et kits stylos/post-it.

Valeur unitaire estimée :
Parapluies 24,99 €unitaire x 4 = 99,96 €
Gourdes 14,99€ unitaire X6 = 89,94 €
Brumisateurs 4,99€ unitaire X6 = 29,94 €
Kits stylos / post-it 3,99€ unitaire X8 = 31,92 €

Valeur totale des lots : 506,76

Les lots ne sont ni échangeables ni remboursables. Livraison par La Poste ou remise en main propre selon la localisation du gagnant.

Article 6 — Données personnelles

Les données collectées (nom du profil, commentaire) sont utilisées uniquement dans le cadre de ce jeu et ne seront pas cédées à des tiers. Conformément au RGPD, chaque participant peut exercer ses droits en contactant : Adeline.grimaud@lesgarsdeseaux.re

Article 7 — Clause de décharge Meta

Ce concours n'est en aucun cas sponsorisé, approuvé ou administré par Meta Platforms (Facebook / Instagram), ni associé à cette société. Les informations fournies par les participants sont transmises à l'organisateur et non à Meta.